

# UFNAFAAM

## Union Fédérative Nationale Des Associations de Familles d'Accueil et Assistances Maternelles



Engagée dans nos métiers depuis 1980

L'UFNAFAAM est une fédération nationale, association loi 1901, regroupant :  
**assistants maternels, assistants familiaux et accueillants familiaux,**

membres de **163 associations** qui se répartissent sur **66 départements**, représentant les différents modes d'accueil de l'enfant (employées par des particuliers, des personnes morales de droit privé ou de droit public (crèches familiales, aide sociale, placement spécialisé)).

**Ses adhérents font d'elle, le mouvement national le plus représentatif et le plus important de la profession.**

**Nos BUTS :**

- **Promouvoir** la fonction spécifique de l'assistant maternel et/ou familial ;
- **Favoriser** son insertion dans les équipes sociales ;
- Les **représenter** dans les démarches collectives à mener, concernant leurs conditions de travail, leur situation morale ou matérielle, celle des enfants confiés et leurs familles ;
- **Collaborer** à toute recherche concernant l'enfance ou l'adolescence dans le respect de leurs besoins et désirs ;
- **Contribuer** aux actions de formation par sensibilisation, formation directe, présence dans les groupes chargés de sa mise en place.

# HISTORIQUE



Ce mouvement national existe depuis 1980. A l'origine quelques familles d'accueil se regroupent en Alsace et rencontrent d'autres «Petites familles», elles fondent leur association en 1967. Elles sont suivies dans un souci de regroupement par le Maine-et-Loire, l'Ardèche, la Drôme, la Haute-Savoie, cette impulsion s'étend à d'autres départements.

En 1974, un projet de « statut pour les nourrices » est exposé par le Ministère lors d'un congrès de l'ANPASE. Première retombée de cette annonce : 50 associations se créent en 3 ans. La région parisienne et les assistantes maternelles « à la journée » commencent aussi à bouger dans les années 76.

En 1977, création de deux mouvements nationaux : la Fédération et l'UNACCUEIL. Les objectifs y sont assez semblables, mais des divisions au niveau des moyens et des personnalités se font jour.

Des rencontres préliminaires, des actions menées en commun, font naître petit-à-petit un désir de rapprochement... Celui-ci va se concrétiser à Tours en mai 1980, par la création de « **L'Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles** » (la dissolution des deux anciens mouvements se fera en juin 1981).

Le terme « **Union Fédérative** » a été retenu pour symboliquement reprendre les anciens titres des deux organisations nationales. **Mme Josette BOREL**, présidente de la Fédération depuis 1979, à la suite de Mme Marie-Thérèse HUVELIN se voit confier la présidence de l'Union Fédérative.

Les finances des deux associations sont regroupées dans une même trésorerie. On retient et l'on pressent des salariés.

**La revue ARC** (née sous ce titre en 1978) appartenant à la Fédération, Mme BOREL propose qu'elle devienne le journal de l'UF (son fonctionnement tel que défini par la Fédération est accepté et porté au règlement intérieur après accord).

Au moment de la fusion, 57 départements étaient fédérés. En 1983, suite à une assemblée générale extraordinaire, le titre est modifié pour devenir celui que nous utilisons toujours **UFNAFAAM**.

A cette époque, nous avons beaucoup travaillé avec l'ANPASE, le GRAPE, l'UNAF, au fil du temps nous avons participé aux conseils d'administrations ou commissions de recherche, en formation, du CTNRHI, de l'UNIOPSS, l'école des parents, l'ANPASE, l'ANPF, etc...

Au moment de la formation obligatoire, des organismes formateurs agréés ont fait appel à notre compétence en matière de professionnalisation des assistantes maternelles.

Le ministère nous reconnaît comme «organisation professionnelle» et nous travaillons depuis 30 ans à l'élaboration et l'application des textes légaux.

Au début, nous étions reçues pratiquement mensuellement par un référent technique du service «enfance et famille» ! Toujours au niveau ministériel, nous avons été associées aux travaux concernant la loi des usagers, l'adoption, le secret professionnel, les contractualisations, le décret Petite Enfance.

**Notre souci permanent** : améliorer la qualité de l'accueil des enfants et des jeunes confiés, respecter leurs familles, mais aussi faire connaître et reconnaître notre spécificité professionnelle, voir s'ouvrir une réelle collaboration entre les divers acteurs de l'accueil familial. Sur un plan concret, obtenir nos droits de salariés et mettre en lumière nos responsabilités et nos devoirs (code de déontologie en 1994).

Le maintien du lien associatif, l'information, ont toujours été entretenus par la diffusion de nos **circulaires internes** et la mise en place progressive de prestations de service (contrats, assurances).

**Dès 1978, des rencontres nationales se sont mises en place**, pour alimenter la réflexion et affiner la formation des assistantes maternelles, elles sont devenues bi-annuelles et suivies de la publication des actes.

**En juin 1999**, après 20 ans de présidence de **Mme Josette BOREL**, **Mme Fabienne LEJEUNE**, assistante familiale lui succède.

**En juin 2012**, **Mme Martine NABOT-GIORDANENGO** est élue à la présidence de l'UFNAFAAM.

**En juin 2014**, **Mme Martine ORLAK**, vice-présidente lui succède.